

---

*PRAG-PRCE, le SNPTES-UNSA a été entendu,  
la ministre annonce une revalorisation des primes dès 2023*

---

Lors du comité de suivi de l'Accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières, réuni le 14 novembre, au ministère de l'enseignement supérieur, la ministre, Sylvie Retailleau, a annoncé officiellement que les primes de nos collègues PRAG et PRCE allaient, enfin, être revalorisées **en augmentant progressivement la prime d'enseignement supérieur (PES)**.

Précisons à nouveau que, jusqu'à ce jour, la prime d'un collègue PRAG ou PRCE est d'un peu plus de 150 euros par mois... **Le SNPTES, membre de ce comité de suivi, a tenu à rappeler que cette avancée n'était pas le fruit du hasard et qu'elle émanait directement d'une action qu'il a menée devant ses interlocuteurs institutionnels.**

Autrement dit, c'est parce que le SNPTES et l'UNSA ont eu la volonté d'approuver, en 2020, un projet qui allait conduire directement à la promulgation de la loi de programmation de la recherche (LPR), puis de négocier et de signer, à Matignon, un accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières que, dans un contexte économique et budgétaire compliqué, une telle revalorisation des primes de nos collègues PRAG et PRCE a pu être obtenue.

**Concrètement, la PES des PRAG et PRCE passera de 1 546 euros par an, actuellement, à 1 831 euros en 2022 puis, à terme (au plus tard en 2027), à 3 260 euros.**

Le SNPTES continue de demander l'ouverture de négociations devant conduire, à terme, à une adhésion des PRAG et PRCE au nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC). Pour le SNPTES, cette concertation permettra également de débattre de la place et du rôle des PRAG et PRCE qui sont indispensables notamment aux activités de formation, au sein de l'ESR.

*Choisy-le-Roi, le 14 novembre 2022*